

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE ELEMENTAIRE HIPPOLYTE FABRE

2022-2023

Le respect (Extrait du code civil)

« Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner » .

Elèves, parents, enseignants, intervenants extérieurs sont invités à apporter leur concours le plus actif quant à l'application de ce règlement afin que l'école demeure un vrai lieu de vie, d'enrichissement et de plaisir.

1. HORAIRES, ENTREES, SORTIES, PLAN VIGIPIRATE

Les horaires réguliers (en dehors du protocole) sont : 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et se termine à 11h30, le matin et 16h30 l'après-midi. Les enseignants et la directrice n'assureront pas l'ouverture de l'école en dehors des heures indiquées.

Les enfants sont accueillis au portail de l'école (qui donne sur la cour).

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) sont proposées aux élèves par les enseignants **avec l'accord des parents**

Un élève ne peut sortir de l'école avant l'heure règlementaire sauf cas exceptionnel, à condition que les parents ou les personnes autorisées viennent le chercher à la porte de la classe et qu'ils aient préalablement signé une décharge de responsabilité. Les entrées et les sorties doivent se faire au moment des récréations (10h05 ou 15H05) sous la responsabilité de l'enseignant.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la sécurité est renforcée (contrôle d'identité pour tout nouvel adulte), vérification des sacs, organisation de trois exercices de sécurité, apprentissages des premiers secours et des gestes qui sauvent.

En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels, enseignants, et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national.

2. ABSENCE OU RETARD : Les parents sont les garants du respect de l'obligation d'assiduité de leurs enfants. La fréquentation régulière est obligatoire. En cas d'absence, prévenir le jour même par téléphone et régulariser l'absence dans le cahier de liaison en indiquant le motif.

En cas de retard, après l'heure de la sortie, l'élève sera conduit au service de la cantine ou bien de la garderie (ce dernier sera payant après 15 mn d'attente).

3. HYGIENE ET REGLES DE VIE

Les enfants se présenteront à l'école dans un état de propreté convenable et une tenue vestimentaire correcte, adaptée à la vie scolaire. Les

Vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école décline toute responsabilité pour les effets perdus.

*La prise de médicaments est interdite à l'école (sauf PAI).

*Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ou politique est interdit.

*Les cahiers et les livres doivent être couverts et porter lisiblement les noms et la classe de l'enfant. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin. Tout livre détérioré ou perdu sera remboursé par la famille.

* Les activités physiques et sportives sont obligatoires (natation, kayak...)

* Les élèves ne peuvent avoir de l'argent en espèce à l'école sauf en cas de participation à une sortie, animation, photo...

* Tous les déplacements dans l'école doivent se faire sans courir, dans le calme et sans bousculade dans les couloirs, préaux, et escaliers.

Comportement :

Tout manquement au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité morale ou physique des autres élèves ou des adultes donnera lieu d'abord à des réprimandes, qui seront portées à la connaissance des responsables légaux, puis présentation d'excuses orales ou écrites, isolement de l'élève un certain temps sous la surveillance d'un adulte, l'interdiction d'utiliser du matériel ou un jeu, l'obligation de réparer la faute commise, la copie des articles non respectés du règlement, un travail de réflexion guidé sur le comportement, le rattrapage du travail non fait ou mal fait, des entretiens avec les parents, l'enseignant et la directrice pourront être nécessaires, des équipes éducatives si les manquements persistent et un changement d'école avec avis de l'inspecteur pourra être envisagé.

A contrario, les comportements adaptés à l'activité scolaire (calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui) seront encouragés, verbalement ou par écrit, avec des tampons, des clés du comportement, des billets de félicitations.

Ces mesures d'accompagnement ou de réprimande, de nature différente selon l'âge de l'élève seront expliquées et connues de tous.

4 ASSURANCES : Lors d'activités facultatives, ou sorties, les enfants doivent être obligatoirement assurés « Responsabilité civile et Individuelle corporelle »

5.INTERDICTIONS :

De pénétrer dans l'école et dans la cour avant ou après l'heure fixée. La surveillance des maîtres ne s'exerce que pendant les heures réglementaires.

*De pénétrer dans les couloirs et les classes durant les récréations ou le temps périscolaire (cantine, garderie, étude).

*De toucher, sans permission, au matériel d'enseignement, aux ustensiles

ou appareils installés dans l'école.

*De salir volontairement les locaux.

*D'apporter à l'école des objets dangereux (: couteaux, ciseaux à bouts pointus, cutters, grosses billes..).

*D'apporter des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques appareils connectés : montres...).

*D'apporter un téléphone portable (sans autorisation de la directrice) et de l'utiliser.

*De gesticuler avec des ciseaux, compas, règle.

*De se livrer à des jeux ou gestes violents et de nature à causer des accidents.

*De jouer avec des ballons en cuir ou plastique (les ballons en mousse seulement sont autorisés, tolérance pour les ballons en cuir sur le terrain en EPS).

*De jouer dans les toilettes.

*De porter des jupes ou des shorts trop courts (ils doivent arriver au niveau des mains tendues le long du corps), des tongues, des chaussures à talon haut ou compensé, du maquillage.

*De monter sur les margelles autour des arbres et sur les escaliers devant les classes.

***De faire la roue ou l'arbre droit dans la cour.**

*D'apporter des friandises (sucettes, bonbons, chewing-gum, graines..).

La collation de 10h est interdite.

6 RECOMMANDATIONS

*L'élève qui se blesse, même légèrement, doit prévenir un enseignant.

Il est recommandé aux parents :

*de demander un rendez-vous par écrit dans le cahier de liaison si besoin, de suivre régulièrement le travail des enfants et de rencontrer les enseignants.

*de veiller au contenu des cartables, qui peuvent être lourds et contenir des objets superflus, dangereux, coûteux ou sales (vieux papiers) .

Tout comportement comme la discrimination ou le harcèlement est interdit.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école »

Date :

Signature des parents

signature élève